

Centre médico-psychologique de l'enfant

Un pôle pédiatrique et pédopsychiatrique a ouvert au printemps 2017 à Gignac, afin d'améliorer la prise en charge des troubles psychologiques, physiques et/ou comportementaux des enfants et des jeunes en cœur d'Hérault.



La santé mentale des jeunes, un axe émergent

L'état des lieux engagé en 2009 avec les acteurs locaux (commission santé du Pays) dans le cadre du projet régional de santé a donc mis en évidence ce déficit d'équipements en termes de pédopsychiatrie. Le Contrat local de santé, signé en 2013 entre le Pays cœur d'Hérault et l'Agence régionale de santé (ARS), comporte par conséquent, parmi ses trois axes, un axe sur la santé mentale des jeunes.

Le regroupement des trois services

Depuis 2017, dans l'aile ouest de l'ancien EHPAD sur une surface d'environ 540 m², le centre médico-psychologique de l'enfant regroupe dans un même lieu trois services afin de mieux coordonner leur action et d'apporter de meilleures conditions d'accueil :

► **Le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)**

Pour les jeunes enfants jusqu'à 6 ans dont le développement doit être suivi, présentant des retards de langage, des difficultés motrices (grande prématurité...) Rattaché au CHU (Centre hospitalier universitaire) de Montpellier.

► **Le centre médico-psychologique de l'enfant et de l'adolescent (CMPEA)**

Pour les enfants et jeunes jusqu'à 16 ans ayant des troubles du développement, troubles des apprentissages, troubles de l'attention, troubles anxieux... Rattaché au CHU de Montpellier.

► **Le centre médico-psycho pédagogique (CMPP)**

Pour les enfants et jeunes jusqu'à 20 ans ayant des difficultés d'adaptation, difficultés scolaires, troubles du comportement... Géré par l'association PEP34.

Ces services sont des lieux de consultations sur rendez-vous. Il ne s'agit pas d'établissements d'hébergement, d'hospitalisation ou de scolarisation spécialisée. Les enfants et jeunes sont en général orientés vers ces services par les professionnels de la santé et de l'enfance (médecin traitant, service de protection maternelle et infantile, école, crèche...) hormis pour le CMPP que les familles doivent contacter de leur propre initiative.

Financement du projet

Le coût d'aménagement du CMPE s'élevait à 400 000 euros, avec le plan de financement suivant :

- Communauté de communes Vallée de l'Hérault : 82 000 €
- Commune de Gignac, maître d'ouvrage : 82 000 €
- Département de l'Hérault : 90 000 €
- Agence Régionale de Santé : 87 000 €
- Communauté de communes du Lodévois-Larzac : 15 000 €
- Communauté de communes du Clermontais : 15 000 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS